

PAYS DU MANS - PÔLE MÉTROPOLITAIN

Le mag

www.paysdumans.fr

N°25 - juillet 2019



Economie et technologie
04-05

Environnement et habitat
06-07

Tourisme et culture
08-09

Urbanisme
10-11

Mobilité et services
12-13

Santé et prévention
14

Financements Européens
15

Conseil de développement
16

Pays du Mans - Pôle métropolitain



Stéphane Le Foll
Président du Pays du Mans
Président du Pôle métropolitain
Le Mans-Sarthe
Maire du Mans
Président de Le Mans Métropole

ÉDITO

Le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays du Mans est adopté au Conseil Syndical du Pays de ce 8 juillet. Quelle importance attachez-vous à cette approbation ?

Je me félicite que tous les acteurs locaux s'emparent avec conviction des questions liées à la transition écologique et au développement durable, qui ne peuvent plus être dissociées de nos modes de fonctionnement collectifs. Au niveau du Pays du Mans et du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, des réflexions visant l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, la définition d'un cadastre solaire, le développement de l'agroécologie, ou des actions concrètes telles que le lancement de Mouv'nGo et l'arrivée imminente du bus à hydrogène sont de belles réussites pour notre territoire.

Nous devons continuer à accompagner ces démarches en concertation et en responsabilité, dans un esprit de co-construction des métropoles de demain, en répondant avec de vraies propositions aux enjeux du transport, du logement, de l'agriculture.

Où en est le plan de déploiement de la télé-médecine porté par le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe ?

Ce dispositif original, qui est une première à l'échelle des Pays de la Loire, est en phase de lancement au sein d'une quinzaine d'établissements médicaux qui travailleront notamment avec le service dermatologie du Centre Hospitalier du Mans. Né d'une initiative conjointe des élus du Pôle métropolitain et du corps médical, ce déploiement de la télé-médecine répond à notre volonté intangible de préserver l'offre de soins pour tous nos habitants sur le territoire. Il vient parfaitement compléter d'autres investissements, comme l'aménagement de centres de santé ou de maisons médicales pluridisciplinaires.

Quelles conclusions tirez-vous du séminaire qui a rassemblé plus d'une centaine d'élus du Pays du Mans et du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, le 17 mai dernier à Fillé ?

Je suis très satisfait de l'excellent état d'esprit qui a prévalu lors de notre séminaire. Cette réunion, animée par des ateliers, a donné une visibilité aux enjeux d'aménagement de notre territoire et doit se traduire à l'échelle locale par des mesures opérationnelles dans une dynamique collégiale. Je donne désormais rendez-vous dans quelques mois à chaque élu pour que nous validions les trois schémas d'orientations que nous allons élaborer autour de l'habitat, de la mobilité et des énergies renouvelables.

FOCUS

Premier Forum élus du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe

Des échanges, des propositions, des coopérations pour de nouveaux horizons

Vendredi 17 mai à Fillé-sur-Sarthe, plus d'une centaine d'élus du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe se sont rassemblés à l'initiative de son Président, Stéphane Le Foll, pour échanger, lancer de nouvelles dynamiques et proposer des solutions concrètes, afin de construire un territoire durable à l'horizon 2030.

Dans le cadre d'ateliers d'échanges, les participants ont plus particulièrement travaillé autour de trois thématiques : la mobilité durable, les énergies renouvelables et l'habitat du futur. Au cœur de ces discussions, chacun a affirmé sa volonté de ne pas opposer l'urbain, le périurbain et le rural, mais, au contraire, de faire avancer la ville et la campagne dans le même sens en développant des synergies originales au profit de tous les habitants. Une multiplicité d'idées ont, ainsi, émergé de discussions toujours franches et constructives : proposer des parcours résidentiels en adaptant l'habitat aux besoins qui évoluent avec l'âge, généraliser le dispositif "Bimby", réinventer l'offre locale de transports dans un esprit d'éco-mobilité, à l'image de Mouv'nGo, encourager le télétravail, générer des économies d'énergies au sein des entreprises, structurer les filières d'énergies renouvelables...



SCoT et PCAET : des outils pour construire l'avenir



Dans cette optique, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) s'imposent comme des outils indispensables pour construire, ensemble, ce territoire où le respect de l'environnement et la biodiversité seront au cœur de toutes les décisions.

Comme l'a affirmé Stéphane Le Foll, en conclusion de ce premier séminaire élus, « nous devons faire des choix collectifs et assumer nos responsabilités face aux enjeux de demain, en privilégiant une gouvernance collégiale. En ce sens, le Pôle métropolitain apparaît comme la bonne échelle pour s'inscrire dans cette dynamique ascendante. Nous devons agir pour amener davantage de cohérence dans nos actions et être capables de nous fixer des perspectives, effaçant ainsi les oppositions classiques urbain-rural au profit de la complémentarité territoriale ».

Unaniment, la centaine d'élus présents a validé la proposition du Président du Pôle métropolitain, que soient élaborés d'ici la fin de cette année 2019 trois schémas d'orientations sur les thèmes suivants : habitat, énergies renouvelables et ressources locales, mobilités.

A l'évidence, ce séminaire était un premier rendez-vous qui en appelle d'autres.



Contrat Territoires-Région du Pays du Mans

1,383 million d'euros pour trois communautés de communes

Mercredi 15 mai à La Bazoge, la Présidente du Conseil régional, Christelle Morançais, a signé un Contrat Territoires-Région avec le Président du Pays du Mans, Stéphane Le Foll, et les élus des trois communautés de communes adhérant au Pays du Mans : Maine Cœur de Sarthe, Orée de Bercé-Belinois

et Sud-Est du Pays Manceau. Ces trois territoires vont ainsi bénéficier, pour la période 2018 - 2020, de 1,383 million d'euros de fonds régionaux.

« La procédure habituelle veut que ces Contrats Territoires-Région soient passés directement avec les intercommunalités mais, à la demande des élus des trois communautés de communes concernées, ce CTR est signé avec le Pays du Mans », a précisé Christelle Morançais mettant ainsi en exergue la cohésion du Pays du Mans. « Nous avons, effectivement, su créer des solidarités territoriales auxquelles les membres du Pays du Mans sont très attachés », a ajouté Stéphane Le Foll.

Les aides régionales sont attribuées, dans un souci de proximité et d'équité entre territoires à des projets choisis par les élus locaux. Elles portent, dans le cas présent, sur quatre thématiques :



- > **les services à la population** (aménagement, réhabilitations, extensions de structures d'accueil à la petite enfance et l'enfance, locaux administratifs...);
- > **la mobilité** (aménagement de liaisons douces, création d'une station d'autopartage Mouv'nGo à Laigné en Belin...)
- > **l'attractivité territoriale** (dernier commerce, extension de zones d'activités...)
- > **La transition énergétique et l'environnement** (réhabilitation énergétique de bâtiments, soutien aux énergies renouvelables, projets liés à l'adaptation au changement climatique...)



À l'occasion de cette signature, la Présidente du Conseil régional a testé la station Mouv'nGo de Saint-Jean d'Assé et visité la nouvelle ludothèque de La Bazoge.

FOCUS

Le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe candidat à un Contrat de Transition Ecologique

La candidature du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe à un Contrat de Transition Ecologique (CTE) a été déposée auprès du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Ce CTE doit permettre au territoire du Pôle de bénéficier de facilités administratives, techniques et financières pour développer et promouvoir des projets d'exploitation des énergies renouvelables.

« Aujourd'hui, plusieurs initiatives sont en passe d'éclorre sur le Pôle métropolitain telles l'implantation de champs éoliens, la construction d'unités de méthanisation portées par des groupements d'agriculteurs, le déploiement de panneaux photovoltaïques avec le soutien d'outils comme le Cadastre solaire ou Le Mans Sun... En ce sens, le CTE doit permettre d'accélérer la concrétisation de ces projets qu'il nous appartient de soutenir et d'accompagner. Ce nouveau contrat est une pierre supplémentaire à l'édifice que nous construisons pour faire du Pôle métropolitain un territoire exemplaire en matière de transition écologique », souligne Joël Méténier, Président de la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (4CPS) et membre du Bureau syndical du Pôle métropolitain, à l'origine de cette candidature.

L'obtention du CTE s'inscrit pleinement dans la continuité des actions qui sont menées depuis plusieurs années sur le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe pour prendre en compte la transition énergétique, les enjeux climatiques et

socio-environnementaux, la biodiversité, l'aménagement urbain et les mobilités durables, la consommation durable et la valorisation des déchets, en s'appuyant sur les acteurs économiques et associatifs du territoire. Il prolonge le travail qui a déjà été réalisé par le Pays du Mans dans le cadre des labels « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) », « Zéro Déchet, zéro Gaspi », « French Impact » (en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire) ou encore du Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC).

Coup d'accélérateur

Le CTE doit notamment permettre de structurer et de valoriser des filières économiques locales et de valoriser



les engagements des entreprises, des collectivités et des agriculteurs en donnant un coup d'accélérateur à leurs projets et, par conséquent, à la création d'emplois.

Enfin, les projets portés par le Contrat de Transition Ecologique viendront renforcer les ambitions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dont l'un des objectifs majeurs est qu'à l'horizon 2050 le Pays du Mans soit un territoire à énergie positive c'est-à-dire capable d'auto-produire son énergie en s'appuyant à 100 % sur les énergies renouvelables.





Christophe Nail
Président du club d'entreprises
des Hunaudières
Président Directeur Général
des Etablissements Duluard
Pompes Funèbres*



Parole d'acteur ...

Pouvez-vous nous présenter le club d'entreprises des Hunaudières ?

Le club d'entreprises des Hunaudières est né d'une volonté des entrepreneurs implantés le long du circuit des 24 Heures d'être des partenaires à part entière de l'ACO (Automobile Club de l'Ouest), pour profiter au mieux des épreuves sportives. Depuis sa création, en 2002, le club a pris de l'ampleur, avec l'ouverture de Family Village et le développement des commerces autour d'Antarès. Il compte 80 adhérents qui représentent une grande diversité d'activités. Ce phénomène va encore s'amplifier avec l'aménagement de Maine Street.

Notre positionnement géographique sur un secteur en forte croissance démographique, au cœur d'un cadre de vie que l'on peut qualifier de "poumon vert", explique en partie ce développement qui contribue à rééquilibrer l'activité commerciale entre le nord et le sud du Mans.

Aujourd'hui, votre club s'est engagé dans une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT). Quelles premières actions avez-vous lancées ?

Depuis plusieurs années déjà, les Etablissements Duluard ont intégré le concept de Responsabilité Sociétale des Entreprises et, dans cet esprit, je m'attache à faire partager aux adhérents du club mon intérêt pour l'Economie Sociale et Solidaire.

Dans cette logique, en partenariat avec le Pays du Mans, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Le Mans-Sarthe, Le Mans Développement et le Centre d'Etude et d'Action Sociale, le club s'est engagé à travailler sur l'Ecologie Industrielle et Territoriale, avec la volonté de travailler ensemble pour rationaliser nos consommations énergétiques et contribuer à protéger l'environnement.

38 entreprises du club ont, à cette occasion, été diagnostiquées et des premières initiatives sont nées de ces entretiens. Nous avons, ainsi, commencé par collecter et valoriser 1 500 kg de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E).

Puis, nous avons fait appel aux services d'une entreprise de groupement d'achats qui se propose, en prospectant à l'échelle nationale, de nous orienter vers les fournisseurs d'énergies les moins onéreux, notamment vers des spécialistes en énergies renouvelables, en fonction de nos besoins. Ce système, gratuit, nous permet de faire des économies, tout en nous offrant un conseil personnalisé. Nous voulons, désormais, poursuivre dans cette voie de la transition énergétique avec un accompagnement à l'optimisation des consommations d'énergie des entreprises et la production d'énergies renouvelables.

Désormais, alors que je préside l'Interclub qui regroupe les cinq clubs d'entreprises de Le Mans Métropole, je souhaite que cette dynamique citoyenne, qui correspond à une attente du public, soit élargie à l'ensemble de l'agglomération mancelle.

* L'entreprise Dulard est aujourd'hui présente sur 10 départements, dont 12 sites en Sarthe, et compte 250 salariés. Elle est la 5ème entreprise française dans le domaine du funéraire.

ZOOM

L'agro-écologie,

ou quand l'agriculture est l'alliée de l'environnement

Un premier colloque sarthois sur l'agro-écologie s'est tenu jeudi 21 mars au Carré Plantagenêt au Mans, à l'initiative de Stéphane Le Foll, Président du Pays du Mans. Les débats, menés par d'éminents spécialistes venus de la France entière, ont permis de mettre en exergue un ensemble de théories, de réalités scientifiques, mais aussi de pratiques agricoles qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes.

« En s'adossant aux écosystèmes existants et à la biodiversité comme facteur de production, l'agro-écologie vise à réintroduire de la diversité dans les systèmes de production agricole et, ainsi, à restaurer, une mosaïque paysagère diversifiée et à réduire de manière drastique le recours à la chimie », explique Stéphane Le Foll qui, alors qu'il était Ministre de l'Agriculture et des Forêts, a contribué à populariser en France cette notion d'agro-écologie apparue en Amérique latine dans les années 70.

En ce sens, l'agro-écologie apparaît comme un mode alternatif de production, qui démontre que l'on peut proposer une agriculture performante, durable et de qualité en s'appuyant sur une exploitation naturelle des sols dans le respect de l'environnement. Comme l'ont affirmé les différents intervenants du colloque, l'agro-écologie est une réponse aux défis environnementaux en prônant tout particulièrement la polyculture, l'allongement des rotations, l'usage d'engrais naturel (compost), le paillage, la suppression des labours et des produits phytosanitaires...

« Sous nos pieds l'avenir de la planète »

La réunion du 21 mars a notamment porté sur la nécessité d'utiliser au mieux l'agro-écologie pour atteindre les objectifs fixés par le PCAET du Pays du Mans, à savoir la réduction de 73% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire d'ici à 2050. Comme l'a notamment expliqué Samuel Guy, Vice-Président de Le Mans Métropole et élu référent du PCAET du Pays du Mans, « nous devons permettre à nos sols de mieux stocker le CO₂, ce qui implique, par exemple, de nouvelles plantations de haies, la préservation des bois, des forêts et des prairies et cultures. Actuellement, à l'échelle du Pays du Mans, l'espace de stockage de CO₂ ne compense pas encore complètement les émissions annuelles de gaz à effet de serre produites principalement par les transports, l'habitat, l'industrie et l'agriculture, même si, depuis 8 ans, des premiers résultats positifs ont été obtenus, notamment grâce au travail des agriculteurs. »



Parole d'acteur ●●●

Vous venez d'adhérer à la Charte Qualité & Proximité en obtenant immédiatement trois fleurs. Que représente pour vous cette adhésion ?

Alors même que je travaillais à la création du restaurant, j'ai commencé à m'appuyer sur la Charte Qualité & Proximité pour localiser des producteurs locaux avec lesquels je souhaitais travailler. Cette adhésion s'inscrit donc dans ma volonté de ne cuisiner qu'avec des produits du terroir en m'appuyant sur des professionnels indépendants. Ainsi, je me fournis auprès du GAEC Bio Avenir de Spay, du fromager Le Pis qui Chante de Villaines-sous-Lucé, du maraîcher Nicolas Jardin de Neuville-lalais, d'un volailler de Coulongé, des producteurs de Jasnières de la Vallée du Loir, des magasins Biocoop et de bien d'autres professionnels... Je peux ainsi composer des menus 100 % sarthois ! D'ailleurs, en adhérant à la Charte, j'ai déjà pu échanger avec des producteurs

que je ne connaissais pas encore et envisager, ainsi, de nouvelles collaborations.

Votre engagement dans la Charte Qualité & Proximité va-t-il au-delà des collaborations avec les producteurs locaux ?

Tout à fait ! Je m'attache à réduire au maximum les déchets alimentaires et à les valoriser en compost. Je privilégie aussi les produits d'entretien biologiques, je récupère les emballages... De même, toute l'équipe des 18 salariés de l'Auberge est pleinement impliquée dans cette démarche qui répond aussi à une attente d'une clientèle toujours plus sensible au respect de l'environnement et en recherche de produits locaux de qualité.

Envisagez-vous de nouvelles évolutions allant dans l'esprit de la Charte Qualité & Proximité ?

Bien évidemment, ma volonté est de toujours progresser en qualité



Jean-Sébastien Monné
Chef du restaurant
l'Auberge de Bagatelle au Mans*

pour satisfaire ma clientèle et continuer à partager ma passion pour la cuisine. Ainsi, dans quelques temps, tous les légumes que je cuisinerai seront sarthois. De même, je vais accentuer le recours aux produits issus de l'agriculture biologique. Enfin, je suis convaincu que je peux encore faire des efforts pour limiter la quantité d'emballages.

*Ouvverte en 2017, l'Auberge de Bagatelle est créditée d'une étoile au Guide Michelin depuis 2018. Son chef, Jean-Sébastien Monné a fait son apprentissage dans plusieurs grands restaurants, du Grand Hôtel de Solesmes en passant par l'Ambroisie à Paris (3 étoiles) et la Chèvre d'or (2 étoiles) à Eze Village.

Charte Qualité & Proximité

Un réseau toujours plus fort et plus structuré !

Initiée par le Pays du Mans, la Charte Qualité & Proximité a désormais élargi son périmètre aux Pays Vallée du Loir et Vallée de la Sarthe. Elle compte 117 structures adhérentes (exploitations agricoles, entreprises de transformation alimentaire, restaurants collectifs, restaurants commerciaux) qui forment un réseau de professionnels structurés et désireux de favoriser les circuits alimentaires de proximité et de les rendre accessibles au plus grand nombre. Comme l'a rappelé le Président du Pays du Mans, Stéphane Le Foll, lors de l'Assemblée Générale de la Charte qui s'est déroulée mercredi 15 mai à Saint-Pavace, « la Charte

Qualité & Proximité permet de conforter une agriculture et une cuisine de qualité. A ce titre, je constate combien chacun des membres de la Charte respecte avec rigueur ses engagements, contribuant à prendre soin de notre santé, tout en favorisant le développement économique local. »

C'est d'ailleurs, guidés par ce professionnalisme et par cette volonté de progresser ensemble que les adhérents de la Charte Qualité & Proximité se sont retrouvés à l'issue de l'Assemblée Générale, dans une atmosphère très conviviale, pour échanger et envisager de nouveaux projets communs.

La Charte Qualité & Proximité en chiffres

117 adhérents dont 26 agriculteurs, 8 transformateurs, 2 structures agricoles collectives, 34 restaurants scolaires communaux, 19 collèges, 1 lycée, 1 Centre de Formation des Apprentis, 26 restaurants commerciaux.

19 000 repas servis chaque jour à des enfants dont les cantines adhèrent à la Charte Plus de 28 000 personnes prenant chaque jour un repas dans l'un des restaurants adhérant à la Charte.

Plus d'information sur :
<http://www.qualite-proximite.com/>



Bienvenue aux nouveaux adhérents à la Charte Qualité & Proximité

Les agriculteurs Jérôme Dubois (lapins et volailles) à Sargé-lès-Le Mans, l'EARL Chartier Girard (légumes et œufs) à Saint-Gervais-en-Belin et Dany Fouquet (pommes) à Saint-Mars d'Outilly ; Les restaurants La Plancha Gourmande et l'Auberge de Bagatelle au Mans ; Les restaurants scolaires de Saint-Pavace, de Sargé-lès Le Mans et de Neuville-sur-Sarthe.

Et une mention spéciale au restaurant scolaire de La Milesse qui est le premier à obtenir 4 fleurs !



Paroles d'élus et de technicien

Jean-Michel Lerat, Vice-Président de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe en charge des Déchets ménagers et Adjoint au Maire de Sainte-Jamme-sur-Sarthe

Jean-Luc Suhard, Maire de Sainte-Jamme-sur-Sarthe

Daniel Couléard, Adjoint au Maire de Sainte-Jamme-sur-Sarthe

Nicolas Letourmy, Technicien de la Communauté de communes en charge des Déchets

Pourquoi la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe a-t-elle choisi d'implanter des composteurs collectifs à proximité de 6 restaurants scolaires du territoire ?

Nicolas Letourmy : Cette initiative a été proposée aux élus de Maine Cœur de Sarthe par le Pays du Mans qui, dans le cadre du CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire) pouvait nous aider à financer l'implantation de ces composteurs*. Nous avons alors fait un appel à candidature auquel 6 communes ont répondu favorablement : Joué-L'Abbé, La Guierche, Montbizot, Neuville-sur-Sarthe, Sainte-Jamme-sur-Sarthe et Souillé.

Les élus ont vu, dans cette proposition, la possibilité de diminuer les déchets issus des cantines scolaires et, par conséquent, le volume d'ordures ménagères non triées.

Comment fonctionne ce dispositif de composteurs collectifs ?

Jean-Michel Lerat : Les déchets (épluchures, aliments non consommés...) sont d'abord déposés dans un premier bac. Puis, régulièrement ils sont mélangés avec des matières sèches (bois, feuilles séchées...) entreposées dans un second bac. Enfin, lorsque le premier bac est plein, la matière est transposée dans un troisième conteneur (ce qui permet de retourner et d'aérer le compost) où ce compost restera à maturer pendant plusieurs mois.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche pédagogique que nous avons entamée pour aider les enfants à prendre conscience qu'il faut diminuer les déchets alimentaires. Déjà, le cuisinier du restaurant scolaire de Sainte-Jamme est très impliqué dans cette valorisation des déchets. Il n'utilise que des produits frais et la cantine a déjà obtenu deux fleurs en adhérant à la Charte Qualité & Proximité. Nous espérons que cet investissement nous permettra d'obtenir une troisième fleur.

A Sainte-Jamme-sur-Sarthe, ces composteurs sont placés au centre d'un espace situé à la fois en proximité de la cantine, de la maison de retraite et des jardins ouvriers. Pourquoi ?

Jean-Luc Suhard et Daniel Couléard : Notre souhait est que les responsables de la maison de retraite, mais aussi les habitants qui cultivent ces jardins ouvriers, utilisent à leur tour ces composteurs pour diminuer les déchets alimentaires. Nous voulons qu'il y ait une prise de conscience générale.

* Le Pays du Mans finance la moitié de l'achat des composteurs ce qui correspond à 1 206 €.

INITIATIVE



Le Sud-Est du Pays Manceau élargit l'expérimentation des couches lavables

Après avoir encouragé les parents et les assistant(e)s maternel(le)s, via le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s, à recourir aux couches lavables, les commissions Environnement et Animation Jeunesse de la Communauté de communes du Sud Est du Pays Manceau (CCSEPM) ont décidé d'étendre l'expérience au multi-accueil communautaire de Parigné L'Évêque.

« Notre volonté est d'accompagner les familles tout en contribuant à protéger l'environnement. Ce dispositif doit rester souple et, surtout, non contraignant », explique Jean-Luc Cosnau, Vice-Président de la CCSEPM en charge de la Protection de l'Environnement, rappelant que l'opération est financée à 70 % par le Pays du Mans (soit 1 750 € sur 2 500 €) dans le cadre du CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire). « Au préalable, nous sommes allés visiter plusieurs structures sarthoises qui ont déjà généralisé l'usage de ces couches. »

Le personnel du multi-accueil a été associé à l'initiative qui a été lancée en mai auprès de 6 enfants d'âges différents. Le nettoyage des couches a été confié au chantier d'insertion du Gesnois Bilurien. « Mon enfant s'est très vite accoutumé à ces couches qui, contrairement à ce que je craignais, ne le gêne pas du tout dans sa motricité », témoigne une maman dont l'enfant utilise ces couches au multi-accueil et à la maison. « Nous nous sommes facilement adaptés à ce changement d'habitude qui ne nous donne pas plus de travail et permet de diminuer nos déchets. »

ZOOM

Deux visites pour comprendre le devenir des déchets du territoire

Les jeudis 28 février et 7 mars 2019, le Pays du Mans organisait, pour les élus et les membres du Conseil de développement du Pays du Mans, une visite des quatre sites de traitement et de valorisation des déchets implantés sur Le Mans Métropole : Valor-Pôle 72 (centre de tri), l'Unité de Valorisation énergétique des déchets (où les ordures ménagères sont incinérées), la plateforme de compostage des déchets verts et l'unité de traitement des mâchefers* (ces deux équipements étant à



Allonnes). Comme l'ont reconnu les 35 participants, cette initiative leur a permis de découvrir la globalité des dispositifs dédiés à la valorisation des déchets et, ainsi, de mieux comprendre l'ensemble des processus de transformation mis en place à l'échelle du Pays du Mans et des territoires alentours. Ce fût aussi l'occasion, pour beaucoup, de parfaire ses connaissances sur le tri des emballages plastiques. A ce sujet, nombre de visiteurs ont, en particulier, été marqués par l'importance et la difficulté du travail que doivent effectuer les employés de Valor-Pôle pour bien trier les déchets. Face au succès rencontré par cette initiative, deux nouvelles visites sont programmées à l'automne.

* Les mâchefers sont les résidus de l'incinération des ordures ménagères.

Parole d'élus ...



Où en est l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays du Mans ?

Le projet du PCAET du Pays du Mans vient d'être finalisé et est présenté lors du Comité Syndical du Pays du Mans de ce 8 Juillet 2019. Il a encore fait récemment l'objet d'échanges avec différents acteurs locaux politiques, associatifs et économiques, notamment les membres du Conseil de développement du Pays du Mans et à l'occasion d'une réunion publique qui s'est tenue le 20 juin. L'objectif est que ce PCAET soit définitivement adopté avant la fin de l'année pour être mis en œuvre dès le début du prochain mandat municipal.

Quels sont les principaux objectifs de ce PCAET ?

Nous proposons quatre objectifs ambitieux, mais réalistes :

- > diviser par deux la consommation énergétique de tous les acteurs du Pays du Mans (habitants, entreprises, collectivités...) d'ici 2050, en commençant par diminuer de 30 % cette consommation dès 2030 ;

- > couvrir 100% de nos besoins énergétiques à partir d'énergies renouvelables d'ici 2050, en ayant déjà fait progresser à 37 %, dès 2030, la part d'énergies renouvelables utilisées pour couvrir les besoins du territoire ;
 - > améliorer le stockage du gaz carbonique dans les sols, notamment, par la plantation de haies ;
 - > adapter le territoire au changement climatique en tenant compte de cette évolution inéluctable dans nos modes de culture, nos techniques de construction, nos habitudes de vie...
- Tous ces objectifs vont au-delà des exigences de la réglementation !

Quelles actions proposez-vous de mener pour atteindre ces objectifs ?

Les solutions sont multiples et nous avons déjà commencé à en expérimenter de nombreuses.

Ainsi, nous souhaitons généraliser les alternatives à l'usage individuel de la voiture (développement des transports collectifs, du covoiturage, des voies douces...). Nous devons aussi aider les propriétaires et les collectivités à



Samuel Guy
Vice-Président de Le Mans Métropole,
délégué au Développement durable
Membre du Bureau du Pays du Mans
et élu référent du Plan Climat Air Energie
Territorial (PCAET)

isoler leurs bâtiments, encourager les habitants à diminuer leurs déchets ou à recourir aux énergies renouvelables comme nous le proposons avec le cadastre solaire... Pour ce faire, nous avons l'obligation de mobiliser tous les acteurs locaux, en les accompagnant et en nous appuyant sur des experts, comme les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire. C'est, par ailleurs, ce que nous faisons en soutenant les projets de méthanisation menés par les agriculteurs ou le développement du Pôle d'excellence agricole initié avec le lycée de la Germinière et la commune de Rouillon.

FOCUS Dans l'énergie solaire nous croyons !

Sur le Pays du Mans, les initiatives se multiplient pour utiliser l'énergie solaire comme source de production électrique. Deux d'entre elles retiennent tout particulièrement l'attention : le Cadastre solaire et Le Mans Sun.

« Les réflexions menées lors de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ont montré que le soleil est une source d'énergie rentable et facilement maîtrisable, affirme Sébastien Gouhier, Vice-Président du Pays du Mans en charge de la Transition énergétique.

Dans cette logique, le Pays du Mans vient d'acquiescer un Cadastre solaire. « Il s'agit d'un outil informatique qui, en intégrant différentes données (orientation solaire, surface utilisable...) permet aux particuliers, comme aux collectivités et aux entreprises, d'optimiser la pose de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment. Le Cadastre, développé par la start-up "In Sun We Trust", présente également l'avantage de proposer une liste d'installateurs testés et labellisés. « Nous voulons, ainsi, restaurer la confiance dans l'énergie solaire et encourager le développement d'une économie locale autour de ce mode de production écologique », poursuit Sébastien Gouhier, également Vice-Président de la Communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois et Maire d'Ecommoy.

Dans le même esprit, Cenovia, Société d'Équipement du Mans dont Le Mans Métropole est actionnaire majoritaire et dont l'une des missions est de gérer les stationnements en ouvrage sur Le Mans, va aménager des ombrières de parking recouvertes de panneaux photovoltaïques. « Ce système offre l'opportunité de produire de l'énergie électrique sur des surfaces déjà utilisées que, par conséquent, nous optimisons, résume Jacques Gouffé, Président de Cenovia et Adjoint au Maire du Mans, délégué à la Transition énergétique. L'électricité produite par les panneaux photovoltaïques est réintroduite dans le réseau et revendue à EDF. Elle peut aussi alimenter des bornes de recharge pour voitures électriques. » En s'appuyant sur une filiale créée pour l'occasion, Le Mans Sun, Cenovia envisage d'aménager des ombrières photovoltaïques couvrant de 12 à 40 places de parking et pouvant produire jusqu'à 100 Kwc. Celles-ci ont aussi l'avantage des protéger les voitures de la chaleur et des intempéries « Au-delà de notre parc de stationnement, nous proposons nos services aux collectivités et aux entreprises en assurant gratuitement la pose et l'entretien du dispositif », précise Jacques Gouffé, rappelant que les panneaux sont aujourd'hui recyclés à 95%. « C'est l'une des premières initiatives concrètes à s'inscrire dans le plan Le Mans Métropole Energie solaire dont l'ambition est de s'appuyer sur l'énergie solaire pour ne plus être dépendant des énergies fossiles sur le territoire d'ici 2050. »



Rendez-vous sur
<https://paysdumans.insunwetrust.solar/>
pour en savoir plus !





François Avice
Propriétaire du château
de La Forêtterie à Allonnes



Parole d'acteur ...

Pouvez-vous nous raconter l'histoire du château de la Forêtterie ?

La Forêtterie fût d'abord un domaine royal, puis religieux à partir du 14^{ème} siècle. Après la Révolution, il a été occupé par plusieurs propriétaires avant d'être racheté en 1894 par mon arrière-grand-père, Gustave Avice, qui avait fait fortune comme banquier sur la place de Paris. Celui-ci, originaire du Mans et maire d'Allonnes jusqu'en 1913, a alors fait raser l'ancienne bâtisse pour faire construire le château actuel, de 34 pièces, dans un style Renaissance néo-gothique. Malheureusement, à la fin de Seconde Guerre Mondiale, le 8 août 1944, la demeure a été incendiée par la tristement célèbre division allemande Das Reich, notamment responsable du massacre d'Oradour-sur-Glane. Depuis lors, notre famille n'ayant pas les moyens de réparer l'immensité des dégâts causés par l'incendie, le château a continué à se dégrader au fil des intempéries... tout en résistant malgré tout et en restant debout !

Pourquoi avez-vous décidé de rénover la bâtisse ?

Amoureux de ce château, je l'ai racheté à mes parents et ai commencé à envisager sa restauration en 2003. 9 ans plus tard, j'ai rencontré un architecte, Niclas Dünnebacke, qui, à son tour séduit par le site, a accepté de travailler sur sa réhabilitation. Il fallait faire vite car le bâtiment menaçait de s'effondrer. Nous avons donc commencé par chercher des fonds pour parer au plus urgent : refaire la toiture. J'ai obtenu le label de la Fondation du patrimoine et, grâce à l'Architecte des Bâtiments de France Nicolas Gautier, j'ai bénéficié de subventions très utiles, notamment du Conseil Départemental et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Quelles sont les prochaines étapes de la restauration du château ?

Maintenant que la toiture est rénovée, après trois années de travaux, je veux m'attaquer à restaurer les fenêtres et les façades. Le budget prévisionnel est de 400 000 € et je suis, par conséquent, de nouveau à la recherche de subventions publiques, mais aussi de mécènes. Je suis bien aidé dans cette aventure par Patricia Chevalier, la chargée de mission Tourisme du Pays du Mans et par Caroline Jouanneau, en stage au sein de l'association "Les amis du château

de la Forêtterie", pour m'aider à rechercher des fonds et à définir le projet culturel du lieu. A terme, je souhaite que La Forêtterie devienne un lieu de rencontres culturelles.



FOCUS

Orée de Bercé-Belinois

Un Point Information Touristique tourné vers la nature

Depuis un an, l'entrée de l'hôtel communautaire de l'Orée de Bercé-Belinois, à Ecommoy, a été aménagée en Point Information Touristique. Ouvert du lundi au vendredi et animé par Anne-Sophie Villedieu*, cet espace propose une importante documentation le plus souvent éditée par la collectivité (brochures thématiques, cartes des chemins de randonnée, livres, listes des prestataires locaux...), ainsi que divers produits du terroir. Il est agrémenté d'un grand écran et de tablettes tactiles qui permettent de découvrir en images les nombreux attraits touristiques du territoire. « Le mobilier est en bois, conformément à la volonté des élus qui voulaient rappeler que l'Orée de Bercé-Belinois est la porte d'entrée sur la forêt de Bercé », souligne Anne-Cécile Helbert, Directrice du Développement local de la Communauté de communes, ajoutant que, dès cet été, un point relais va être ouvert à Marigné-Laillé.

« Désormais, les touristes, comme les habitants, ont pris l'habitude de se rendre au Point Information Touristique pour prendre des renseignements, notamment sur les hébergements », souligne Anne-Sophie Villedieu qui a également pour mission d'organiser des animations locales (journées du patrimoine, tables d'hôtes éphémères...) de plus en plus populaires. « Je suis aussi en contact régulier avec mes collègues du Pays du Mans et ai déjà participé à des premiers salons touristiques sur le stand du Pays. »

Financé en partie par des subventions du programme européen Leader du Pays du Mans (près de 7 000 €) et par la Région (21 000 €), pour un investissement total de 52 000 €, le PIT (et désormais le Relais d'information sur Marigné-Laillé) de l'Orée de Bercé-Belinois a déjà donné un nouvel élan au tourisme local.

* Même en l'absence d'Anne-Sophie, des agents sont formés pour renseigner les visiteurs.



ZOOM

Office de Tourisme Maine Cœur de Sarthe

Pour découvrir un territoire qui vaut le détour

Basé à Ballon-Saint-Mars, l'Office de Tourisme Maine Cœur de Sarthe rayonne sur un territoire de 13 communes s'étendant de la proche couronne nord du Mans jusqu'aux Portes du Maine. Recrutée en octobre 2018, la nouvelle animatrice touristique et unique salariée de la structure, Charlotte Pottier œuvre au quotidien à la mise en valeur des richesses locales. Ses missions s'articulent autour de l'accueil du public et l'animation du territoire, via notamment le soutien à la mise en place d'événements dans les communes. « Dynamique au niveau économique et démographique, la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe possède de réels atouts touristiques (sites classés, randonnées, bords de Sarthe...), souligne-t-elle. C'est aussi un territoire vivant sur le plan culturel ». Concernant les projets d'aménagement touristique du territoire, un parcours d'interprétation sur le chanvre a été mis en œuvre à Souillé avec le Pays du Mans, tandis que d'autres sont en prévision sur Sainte-Jamme-sur-Sarthe pour la fin 2019 ainsi qu'à Neuville-sur-Sarthe et La Bazoge en 2020. C'est aussi en 2020 que sera officiellement édité un nouveau guide de randonnées concernant les 13 communes du territoire. « Dans ces projets d'envergure, nous pouvons compter sur l'aide précieuse du Pays du Mans et de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe tant sur les aspects logistiques que financiers ».



Boulevard Nature et commune de Ruaudin

De nouveaux guides et idées de randonnées pour l'été

Sur le modèle du Carnet de Balades édité par le Pays du Mans*, Le Mans Métropole publie, en ce début d'été, un Carnet de Balades axé autour du Boulevard Nature.

« Nous proposons 24 fiches détachables et pelliculées qui offrent la possibilité de parcourir des circuits à pied, à vélo et même, pour l'un d'entre eux, en canoë. De plus, trois parcours sont entièrement adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite », explique Cédric Lebreton, chargé de communication à l'Arche de la Nature, qui a coordonné la réalisation du Carnet en lien avec le service Nature en Ville de Le Mans Métropole et avec Patricia Chevalier, chargée de mission Tourisme du Pays du Mans. Celle-ci a notamment par-

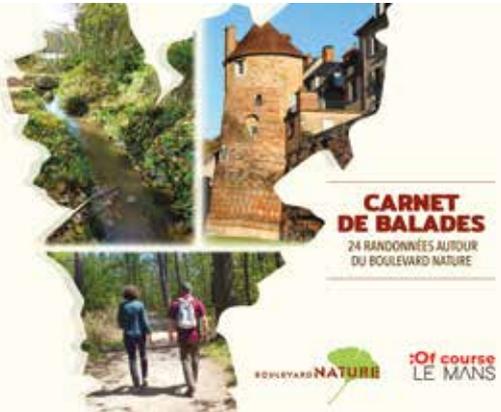
ticipé à l'écriture de plusieurs textes qui racontent le patrimoine et l'histoire des sites parcourus, mais aussi décrivent la flore et la faune, souvent exceptionnelles, qui peuplent ces sentiers. « Le balisage des parcours a été réalisé par une équipe du Pays du Mans, en lien avec les techniciens de Le Mans Métropole qui, désormais, assurent l'entretien des circuits », souligne Cédric Lebreton, précisant que les cartes ont été dessinées à partir des données de l'IGN.

Ce document, à la fois pratique et remarquablement illustré, permet de découvrir en partie les 45 km du Boulevard Nature déjà accessibles (le Boulevard s'étendra à terme sur 72 km), de s'évader vers des chemins de traverse connectés à ce Boulevard, de se fondre au cœur de l'Arche de la Nature ou de s'aventurer dans les ruelles mystérieuses de la Cité Plantagenêt.

Imprimé à 2 500 exemplaires, le Carnet est vendu au prix de 7€ à l'Office de Tourisme, à la Maison du Pilier Rouge, à l'Arche de la Nature et dans les librairies du Mans.

3 sentiers pour découvrir Ruaudin

De son côté, la commune de Ruaudin vient de publier un millier de pochettes répertoriant trois parcours de randonnées de 13, 8 et 6 km. « Deux de ces sentiers existaient, mais n'étaient plus parfaitement praticables, explique Didier Chouteau, Adjoint au Maire de Ruaudin. C'est pourquoi nous les avons remis en état avec le précieux concours de l'association Espaces Naturels Ruaudinois. Ensemble, nous avons réalisé le balisage, ainsi que l'entretien. Nous avons aussi modifié le troisième parcours, de 8 km, pour que celui-ci emprunte plus de chemins de terre. » L'élu précise que la commune a bénéficié des conseils de la chargée de mission Tourisme du Pays du Mans, Patricia Chevalier, notamment pour la mise en forme des documents et pour le choix des parcours. « Nous avons aussi fait appel à Gérard Chartier, historien local, qui a fait d'importantes recherches pour nous permettre de valoriser mieux encore les sites parcourus. ». Financée entièrement par la commune, pour environ 3 000 €, la pochette est en vente en mairie au prix de 3 €.



* Une édition réactualisée et complétée du Carnet de balades en Pays du Mans sera en vente dès cet automne.

FOCUS Enquête

Pour comprendre les attentes des touristes

Une enquête est en cours, principalement via Internet, pour mieux comprendre les attentes et les besoins des touristes venant visiter la Sarthe. Agrémentée d'un jeu concours, cette étude est programmée de 1^{er} avril au 30 novembre 2019.

L'enquête est le fruit d'un travail mené par plusieurs acteurs touristiques couvrant l'ensemble du territoire sarthois : le Conseil départemental, le Pays du Mans, le Pays de la Haute Sarthe, le Pays Vallée du Loir, le Pays du Perche Sarthois, les offices de tourisme de la Vallée de la Sarthe et du Maine Saosnois, avec le soutien du Conseil régional des Pays de la Loire.

« L'objectif est de fidéliser et de conquérir de nouvelles clientèles en imaginant, à partir des résultats obtenus, des équipements, outils de communication et marketing correspondant mieux aux attentes des publics », explique

Corentin Dumond, stagiaire au Pays du Mans, chargé du suivi et de l'analyse de l'enquête.

Comprenant un peu moins d'une trentaine de questions, l'étude doit permettre de mieux connaître le profil des visiteurs et leurs pratiques, leurs attentes, leurs motivations et leur niveau de satisfaction. Dans ce cadre, il est demandé aux touristes de préciser leur lieu et leur mode de séjour, ainsi que leurs moyens de locomotion, le type de visites et d'activités qu'ils ont effectué ou envisagent... afin de cerner au plus près les besoins locaux.



Traduite en trois langues (Anglais, Néerlandais, et Allemand), l'enquête est accessible sur le site Internet www.sarthetourisme.com et a été annoncée par des bannières, des flyers, des affiches, des sets de table. De surcroît, elle offre, aux personnes qui acceptent de répondre, la possibilité de gagner plus de 80 lots (séjours, entrées, balades, dîners, produits locaux...) d'une valeur globale de 3 000 €.



Franck Breteau
Vice-Président du Pays du Mans
Membre du Conseil d'Administration
de la Fédération Nationale des SCoT
Maire de Saint-Georges-du-Bois

Parole
d'élus ●●●



Pourquoi le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays du Mans a-t-il répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur le Commerce lancé par la Fédération Nationale des SCoT ?

Régulièrement, la Fédération Nationale des SCoT s'empare d'un sujet qui doit répondre aux préoccupations des territoires. Le Conseil d'Administration de cette Fédération, dont je suis membre, a notamment été alerté sur les difficultés rencontrées par les élus pour maîtriser l'évolution du commerce dans les documents d'urbanisme. C'est pourquoi il a choisi de travailler sur cette question en lançant un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à l'échelle nationale pour trois types de territoires : les agglomérations, les villes moyennes et les zones rurales. Le SCoT du Pays du Mans, se sentant particulièrement concerné par ce sujet, a saisi cette opportunité pour poser sa candidature au titre des villes moyennes.

Pourquoi la candidature du SCoT du Pays du Mans a-t-elle été retenue ?

Notre dossier a été retenu, parmi une vingtaine de candidatures, car nous répondions aux quatre critères imposés :

- avoir déjà mené une réflexion sur le sujet ;
- avoir déjà pris des initiatives originales sur la question, comme nous l'avons fait en créant un observatoire du commerce avec l'Université du Mans ;
- démontrer une véritable volonté politique de s'interroger sur le sujet ;
- être à la veille de la révision du SCoT.

Quels avantages peut retirer le SCoT du Pays du Mans de cet AMI ?

Le fait que notre dossier ait été retenu permet à notre territoire d'être au cœur d'une réflexion nationale menée avec tous les principaux acteurs français du commerce. C'est, par conséquent, pour le SCoT du Pays du Mans, l'occasion de nouer des liens avec de nombreux décideurs. De même, cette démarche nous assure du soutien et de l'implication de l'Etat dans notre travail. Enfin, les réflexions que nous allons mener avec nos partenaires vont nourrir et enrichir le volet commercial de la révision de notre SCoT lancée le 4 février dernier.

Comment allez-vous travailler ?

Nous allons travailler à deux niveaux :

- à l'échelle nationale avec tous les responsables des fédérations nationales du commerce et avec les deux autres territoires retenus dans le cadre de l'AMI (Grenoble pour les agglomérations et Sarreguemines pour les zones rurales) ;
- à l'échelle locale, à travers un comité de pilotage rassemblant tous les acteurs du territoire : élus, chambres consulaires (CCI, CMA), Etat, Le Mans Université et acteurs du commerce.

Nous disposons là d'un outil de réflexion, souple et ouvert à tous, qui doit nous donner les clés pour répondre aux besoins de chacun, et principalement des consommateurs, dans un esprit de dialogue et de progrès.

FOCUS

Séminaire Bimby

Un bilan enthousiasmant !

Mardi 9 avril 2019, au Forum des Quinconces des Jacobins, au Mans, le Syndicat mixte du Pays du Mans avait réuni près de 90 personnes (élus et acteurs territoriaux de l'urbanisme : architectes, urbanistes, techniciens des collectivités...) pour réfléchir et échanger sur la démarche Bimby. Il s'agissait d'établir un premier bilan et de tracer des nouvelles perspectives.

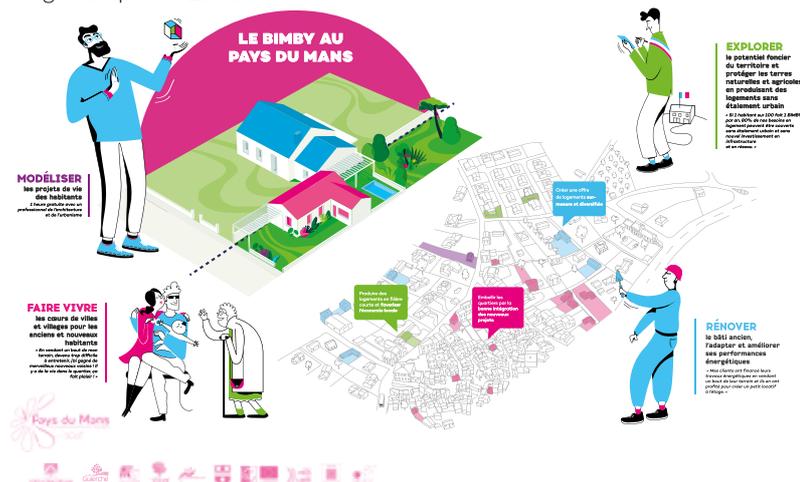
Comme l'a rappelé Thomas Hanss, Directeur technique et co-fondateur de la start-up Villes vivantes, « la démarche Bimby, contraction anglaise de l'expression "Construire dans mon jardin", a pour objectif d'encourager les propriétaires à revendre une partie de leur terrain pour y permettre la construction d'un autre logement. »

Plus de 300 projets modélisés et déjà 40 projets autorisés

« Dans le cadre de l'appel d'offre lancé par le Pays du Mans et que nous avons remporté en 2016, nous avons rencontré, en 2017, 231 ménages et étudié 256 unités foncières sur les communes de Ballon-Saint Mars, La Guierche, Montbizot, Souigné-sous-Ballon et les 8 communes de l'Orée de Bercé-Belinois, a expliqué Thomas Hanss. A chaque fois, les élus se sont totalement impliqués dans la démarche et nous avons reçu un excellent accueil de la part des habitants. Venus souvent nous rencontrer par curiosité, ceux-ci se sont montrés très intéressés et de nombreux projets sont nés de ces échanges qui ont révélé l'utilité, la simplicité et le réalisme de l'outil "Bimby. » Un bilan très positif, partagé avec enthousiasme par les participants au séminaire et, en particulier, les maires des communes de Teloché et La Guierche, Gérard Lambert et Eric Bourge. « Au total, nous avons modélisé 339 projets de logements et, déjà, une quarantaine de permis de construire, certificats d'urbanisme opérationnels ou permis d'aménager ont été déposés. »

Vers une poursuite de la démarche ?

En conclusion du séminaire, le Président du Pays du Mans, Stéphane Le Foll, s'est montré favorable à une éventuelle généralisation de la démarche à tout le périmètre du Pays du Mans, à l'image des expériences menées à Périgueux ou au Creusot. « Des alternatives comme "Bimby" nous donnent les clés pour reconquérir les centres-villes et centres-bourgs, construire un urbanisme de qualité prenant en compte les enjeux climatiques...mais aussi économiques. En effet, chaque élu doit avoir à l'esprit qu'il revient, sur le long terme, plus cher à la collectivité d'aménager un lotissement que de densifier le cœur de bourg », a souligné Stéphane Le Foll.





Le Service ADS, interlocuteur privilégié des collectivités

En 4 ans, le service ADS (Application du Droit des Sols) du Pays du Mans a étendu son activité pour instruire, aujourd'hui, les autorisations d'urbanisme de 76 communes. Indéniablement, des liens de confiance se sont établis entre, d'une part les instructeurs du service et, d'autre part, les élus et les agents de l'urbanisme des communes membres du service ADS.

Comme l'a expliqué le Président du Pays du Mans, Stéphane Le Foll, à l'occasion du séminaire du service ADS qui s'est déroulé le 30 avril 2019, à La Quinte : « Le service ADS répond à un besoin. Il participe aussi à la réflexion que nous devons mener sur le développement de notre territoire, en veillant notamment à limiter l'expansion urbaine. En ce sens, le service ADS du Pays du Mans doit, plus que jamais, accompagner en amont les collectivités dans la préparation de leurs



projets d'urbanisme pour les aider, en apportant ses connaissances techniques, à dessiner leur avenir. »

C'est dans cet esprit que le service a accompagné la commune de La Quinte dans l'aménagement de son lotissement qu'ont visité la cinquantaine de participants au séminaire. Comportant 42 lots de 300 à 700 m² (dont 20 en phase de réalisation),

ce site représente un très bon exemple d'habitat à la fois dense et respectueux de l'environnement, capable de proposer suffisamment d'espaces verts, de cheminement doux et de distance entre les logements pour préserver l'intimité de chacun. « Nous constatons, d'ailleurs, que ce sont les plus petites parcelles qui se vendent le mieux », a souligné le Maire de La Quinte, Christian Devaux.



Deux chiffres à retenir : en 2018, le service ADS du Pays du Mans a instruit **3 189** actes, soit **39 %** des autorisations d'urbanisme du département de la Sarthe.

Des outils à disposition des communes

Dans ce but d'accompagner les communes dans leurs projets d'urbanisme, le service ADS du Pays du Mans met à leur disposition une abondante documentation, notamment réglementaire et pratique, et diffuse désormais, chaque trimestre, une lettre d'informations disponible sur la page réservée aux communes sur Internet.

N'hésitez pas à la consulter !

PO RTRAIT

Vincent Grandjean

Instructeur au service ADS du Pays du Mans

Après avoir suivi 5 années d'études en urbanisme et avoir connu une première expérience professionnelle dans le domaine du commerce sportif, Vincent Grandjean est instructeur au service ADS (Application du Droit des Sols) depuis le 1^{er} juillet 2018. Il est, ainsi, venu compléter une équipe qui compte désormais 7 agents instructeurs, une directrice et une secrétaire.

« Comme mes collègues, je travaille sur tout type d'autorisation d'urbanisme et pour toutes les communes adhérentes à l'ADS du Pays du Mans, explique Vincent Grandjean qui vit au Mans depuis 10 ans et est originaire de Château-du-Loir. Par conséquent, je rencontre quotidiennement des situations très différentes. Pas un seul dossier ne ressemble à l'autre : c'est l'un des principaux intérêts de mon travail. Dans tous les cas, je m'attache à être d'une grande rigueur, voire pointilleux, car, tel un enquêteur, il faut toujours être à l'affût du moindre détail pour garantir le respect de la loi et offrir aux collectivités la réponse la plus juste. »

Vincent Grandjean souligne qu'il a beaucoup appris au contact de ses collègues qui l'ont immédiatement intégré à l'équipe du service. « Nous avons, chacun, suivi des parcours universitaires et professionnels à la fois différents et complémentaires. Ainsi, nous nous enrichissons de ces complémentarités et progressons ensemble. »





Louis-Jean de Nicolay
Sénateur de la Sarthe

Parole d'élu ...



Vous avez participé à l'atelier "mobilités" organisé lors du séminaire du Pays du Mans et du Pôle métropolitain Le Mans Sarthe à Fillé, le 17 mai 2019. Quels enseignements avez-vous tirés de cette réunion et de ces échanges ?

J'ai eu confirmation que la question des mobilités était une préoccupation et une priorité pour tous les élus, qu'ils représentent des zones urbaines, périurbaines et, à fortiori, rurales.

Chacun a bien conscience que l'allongement de la distance et, par conséquent, du temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail est devenu une problématique financière et environnementale de premier plan.

En toute légitimité, les élus recherchent des solutions alternatives et pas uniquement pour les trajets reliant Le Mans aux villes périurbaines et rurales. Les débats ont aussi mis en évidence un réel besoin d'améliorer les liaisons entre les communes de la campagne ou (et) de la périphérie mancelle.

En quoi la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) qui a été discutée au Sénat et va être prochainement votée, va pouvoir améliorer ces questions de mobilités quotidiennes à l'échelle locale ?

La LOM a pour intérêt majeur de renforcer le pouvoir des collectivités en matière de transports sur leur territoire, afin que l'organisation des déplacements corresponde mieux à la réalité du terrain et aux besoins de chacun. La LOM donne même la possibilité aux communautés de communes de prélever auprès des entreprises un versement mobilité (qui remplace le versement transport) dont le Sénat a fait en sorte qu'il n'exède pas 0,3% de la masse salariale. Nous nous sommes aussi attachés à encourager le télétravail.

Comment, désormais, peut s'engager cette nouvelle organisation des déplacements ?

Incontestablement, les communautés de communes et, peut-être plus encore, les Pays sont les bonnes échelles pour organiser les déplacements territoriaux dans leur globalité. Il faut que ces schémas se mettent en place dans le cadre d'un dialogue avec la Région, ainsi qu'avec le Département qui connaît parfaitement les problématiques du terrain. Ce travail doit porter sur l'ensemble des modes de déplacements (routes, ferroviaire...) en fonction des compétences de chaque collectivité et encourager toutes les solutions alternatives et solidaires, comme le covoiturage. Quoi qu'il en soit, la question de la mobilité sera au cœur du prochain mandat municipal.



Evaluation de l'opération Mouv'nGo

Des premiers enseignements très utiles

Il y a un an, le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe a confié au laboratoire ESO (Espaces et Sociétés) de l'Université du Mans l'évaluation des déplacements réalisés dans le cadre du service Mouv'nGo. Les premiers résultats, présentés au Comité syndical du Pôle métropolitain de ce 8 juillet, sont déjà riches d'enseignements.

« Cette enquête porte à la fois sur le profil sociologique des usagers et sur les déplacements de ces derniers », explique Jean Leroy, étudiant en géographie à Le Mans Université, qui réalise sa thèse sur cette évaluation du service Mouv'nGo. « Ainsi, nous nous appuyons d'une part sur des questionnaires auxquels a répondu un panel significatif de 88 abonnés à Mouv'nGo, d'autre part sur les analyses géo-spatiales qui nous sont fournies par les traceurs GPS installés dans les voitures (bien évidemment dans le respect de l'anonymat des conducteurs). »

L'équipe de l'ESO a déjà pu analyser 877 trajets réalisés entre octobre 2018 et mars 2019 par 117 utilisateurs. « Cette première enquête est significative et montre, par exemple, que les usagers sont majoritairement des hommes, ayant autour de 50 ans, employés ou retraités », révèle Jean Leroy. « De même, nous constatons que le trajet moyen est de 70 km pour environ 6 heures de location et 4 arrêts », ajoute Julie Trémoureux, étudiante-stagiaire en géographie, qui assiste Jean Leroy.

Afin d'affiner leurs premiers résultats, les universitaires prévoient de refaire une étude similaire d'octobre 2019 à mars 2020, en y incluant des entretiens individuels, afin de proposer une analyse encore plus qualitative. « Nous voulons comprendre le plus précisément possible les motivations des usagers, afin d'aider le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe à optimiser son service et son réseau. Dans ce but, nous devons aussi comparer nos résultats avec ceux qui ont été observés sur d'autres territoires, précise Jean Leroy. C'est pourquoi, nous sommes en contacts réguliers avec d'autres chercheurs, jusqu'au Québec. »



Depuis le début de l'année, 4 nouvelles stations Mouv'nGo ont été mises en service à Fercé-sur-Sarthe, Laigné en Belin, Malicorne sur Sarthe et Saint Jean d'Assé.

Parole d'élue ...

Quel est l'objectif du Schéma directeur des modes actifs qu'a lancé, au 1^{er} semestre 2018, la Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau ?

Ce Schéma directeur des modes actifs a pour objectif de mettre en cohérence les cheminements doux (sentiers pédestres et équestres, pistes cyclables...), à l'échelle du territoire communautaire, en prenant en compte les nombreuses initiatives déjà prises, individuellement, par les communes du Sud-Est du Pays Manceau. Fruit d'une volonté politique, Il doit nous permettre de répondre à l'ensemble des besoins, tout en réalisant des économies d'échelle.

Où en est l'élaboration de ce Schéma directeur ?

Accompagnés par un bureau d'étude, nous avons réalisé une enquête très complète à laquelle ont répondu près de 330 administrés. Celle-ci a démontré que 81% des habitants utilisent en priorité la voiture pour leurs déplacements quotidiens, mais qu'ils affectionnent aussi la marche à

pied et le vélo. Nombre d'entre eux sont même prêts à utiliser plus fréquemment la bicyclette, mais mettent en avant, comme obstacle majeur, la longueur des trajets et, surtout, l'inadaptation, voire la dangerosité de certains itinéraires. Par conséquent, l'étude démontre la popularité des modes de déplacements actifs, mais nous alerte sur la nécessité de réaliser d'importants aménagements pour les sécuriser.

Ce travail est suivi par un Comité de pilotage qui associe de nombreux acteurs locaux : associations, établissements scolaires, Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, Département, Région... Celui-ci s'est notamment réuni le 24 avril dernier pour prendre connaissance des résultats de l'étude et pour échanger.

Quelles seront les prochaines étapes de l'élaboration du Schéma directeur ?

Avec tous les acteurs associés, nous allons désormais étudier plusieurs hypothèses avant de définir un programme précis de travaux qui favorisera les déplacements



Martine Renaut

**Vice-Présidente du Pays du Mans
Présidente de la Communauté de communes
du Sud Est du Pays Manceau**

doux. Nous allons, en particulier, devoir trouver des subventions pour financer la concrétisation de ce Schéma qui devra faire la distinction entre les déplacements de loisirs et utilitaires (ceux qui sont liés au travail).

Dès à présent, deux pistes émergent :

- améliorer le lien entre Changé et la métropole mancelle ;
- développer des itinéraires entre Parigné-L'Evêque, Challes, Brette-les-Pins et Saint-Mars d'Outillé.

FOCUS Transition énergétique

Le Mans Métropole fait le pari de l'hydrogène

Cet automne, Le Mans Métropole sera la première agglomération française de plus de 100 000 habitants à utiliser un bus roulant grâce à l'énergie électrique produite par l'hydrogène.

Depuis plusieurs années déjà, à l'initiative des élus de Le Mans Métropole et de ses présidents successifs, Jean-Claude Boulard et Stéphane Le Foll, la Setram (société de transports urbains de Le Mans Métropole) a choisi de favoriser les modes énergétiques innovants et respectueux de l'environnement. Dans cet esprit, elle a été parmi les premières gestionnaires de transports collectifs publics à acquérir des bus roulant au gaz naturel. A partir de 1998, elle a construit deux lignes de tramway, ainsi qu'une ligne de bus à haut niveau

de service qui ont rapidement conquis les habitants. « Notre parc se compose aujourd'hui de 34 rames de tramway, 69 bus fonctionnant au gaz naturel, 66 bus roulant au gasoil et 12 bus pour Personnes à Mobilité Réduite, détaille Jean-François Soulard, Président de la Setram et Premier Vice-Président de Le Mans Métropole, délégué aux Transports publics. Au fur et à mesure qu'ils sont désaffectés, les bus au gasoil sont remplacés par des bus au gaz naturel, au rythme de 8 nouveaux véhicules par an. »

Moins dépendre du nucléaire !

L'acquisition et le déploiement de bus à hydrogène marque une nouvelle étape dans cette politique. « Un premier bus nous sera livré à l'automne. D'une capacité de 92 à 108 places et doté d'une signalétique spécifique, ce moyen de locomotion innovant sera expérimenté sur plusieurs lignes, détaille Jean-François Soulard. Dans un premier temps, la Setram achètera l'hydrogène qui



© Ville du Mans Alain Szczuczynski

alimente le moteur électrique du bus pour lui permettre de rouler. Dans le futur, nous prévoyons d'acquérir une dizaine de bus de ce type. Nous pourrons, alors, nous donner les moyens de produire notre propre hydrogène. L'usage de ce gaz présente le grand avantage d'être moins dépendant de l'électricité issue du nucléaire ! » Cette initiative exemplaire est ambitieuse, car un bus à hydrogène coûte actuellement trois fois plus cher qu'un bus traditionnel. « Nous faisons un pari sur l'avenir, car la technique évolue rapidement et les coûts vont obligatoirement diminuer », assure Jean-François Soulard.



© Ville du Mans Alain Szczuczynski



Docteur Philippe Landais
Médecin coordinateur
de l'Établissement d'Hébergement
pour Personnes Agées Dépendantes
(EHPAD) de Thorigné-sur-Dué

Parole d'acteur ...



Pourquoi avez-vous choisi d'inscrire l'EHPAD de Thorigné-sur-Dué dans le dispositif de déploiement de la télé-médecine mis en place par l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire et le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe ?

Depuis plusieurs années, je constate que les délais pour obtenir un rendez-vous auprès d'un médecin hospitalier spécialiste sont de plus en plus longs. En outre, il n'est jamais facile de transporter un résident d'un EHPAD. C'est pourquoi je me suis rapidement intéressé au dispositif de télé-consultation que mon collègue dermatologue, le Docteur Hervé Maillard, a mis au point entre son service du Centre Hospitalier du Mans et le centre pénitentiaire des Croisettes. Cette technique nous permet, en effet, d'avoir plus rapidement les réponses aux questions que nous pouvons nous poser, par exemple sur une plaie suspecte, tout en évitant au patient un déplacement fatiguant ou compliqué. C'est pourquoi, j'ai naturellement posé la candidature de l'EHPAD de Thorigné-sur-Dué à ce projet de déploiement de télé-médecine porté par l'ARS et le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe.

Comment s'est mis en place, dans votre EHPAD, ce dispositif de télé-médecine ?

Notre projet a franchi un grand pas lorsque, le 15 septembre 2018, un décret a fait entrer la télé-médecine dans la nomenclature des consultations qui pouvaient, par conséquent, être rémunérées. Une fois cet obstacle administratif franchi, nous avons eu à faire évoluer notre informatique pour installer la plateforme QIMED, qui permet de consulter à distance tout en préservant le secret médical. Nous avons démarré les essais ce 6 juin et sommes en phase de test. C'est un investissement de première importance que nous n'aurions pas pu concrétiser sans le soutien de l'ARS et du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe.

Qu'attendez-vous de la télé-médecine ?

La télé-médecine ne remplace pas le médecin. Elle va, néanmoins, s'imposer comme un outil incontournable dans la prise de décision médicale. Elle peut circonscrire une situation qui aurait pu s'aggraver, mais aussi éviter des hospitalisations inutiles. Techniquement simple à installer et sécurisée, la télé-médecine devrait pouvoir rapidement s'étendre à d'autres spécialités, comme la gériatrie ou la cardiologie. Même si nous devons rester vigilants, la télé-médecine répond à de vrais besoins et renforce le confort du patient. C'est une vraie avancée, notamment pour nos établissements ruraux.

INITIATIVE

Déploiement de la télé-médecine

Des premiers tests convaincants

Le déploiement de la télé-médecine sur une quinzaine d'établissements médicaux du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe est en cours et sera pleinement opérationnel dans les semaines à venir. Cette expérimentation doit permettre de pratiquer des consultations de dermatologie à distance entre le Centre Hospitalier du Mans et 9 EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), 1 Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), 3 Maisons de Santé Pluridisciplinaires, 1 maison de santé libérale et 2 centres communaux de santé.

Au cours des premiers mois de cette année 2019, le dispositif a commencé par se mettre en place au Centre Hospitalier (installation et configuration des postes de travail, organisation des créneaux de consultation, formation du personnel...), où il est, aujourd'hui, pleinement opérationnel.

En parallèle, 3 EHPAD et un FAM ont fait office d'établissements pilotes, testant le dispositif dès janvier afin d'apporter des premiers retours d'expérience. Ceux-ci mettent en évidence la qualité de l'accompagnement et la disponibilité du Groupe de Coopération Sanitaire (GCS) e-santé chargé de piloter l'opération, ainsi que le caractère à la fois pratique, adapté et ergonomique de l'outil informatique Quimed, qui assure la télé-transmission des informations. En revanche, les professionnels "testeurs" ont alerté sur quelques difficultés rencontrées qui vont pouvoir être circonscrites au fil du temps. Déjà, de nouvelles demandes apparaissent et des pistes s'ouvrent vers d'autres spécialités.

Une évaluation très régulière

Les autres sites médicaux candidats à la télé-médecine sont en phase d'équipement et reçoivent la visite du GCS e-santé depuis le mois de mars. Des premières formations ont été lancées, notamment pour manipuler avec toutes les précautions nécessaires les plaies nécessitant une consultation de dermatologie. Désormais, le GCS e-santé veut accélérer l'évaluation du dispositif, s'assurer notamment de l'atteinte des objectifs du projet en matière d'utilisation, de satisfaction et de fiabilité de la solution. En ce sens, les formulaires qui font être distribués et régulièrement collectés à partir de septembre permettront de détecter très rapidement tout dysfonctionnement.

Indéniablement, l'expérimentation se met en place progressivement et monte en puissance tant sur les aspects techniques (mise en place des outils informatiques), qu'administratifs et humains. Le Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe reste aux avant-postes du dispositif aux côtés de l'Agence Régionale de Santé (ARS).



Parole d' élu



Jacky Marchand
Maire de Trangé



Comment est né le projet de Bâtiment à Energie Positive (BEPOS) pour accueillir une Maison des associations ?

Depuis plusieurs années déjà, Trangé connaît un fort développement démographique qui s'est traduit par la création de plusieurs associations au sein desquelles s'épanouissent nos habitants. Ainsi, le besoin de construire un nouveau bâtiment dédié au monde associatif s'est imposé ; notre salle des fêtes ne pouvant plus subvenir à nos besoins. Immédiatement, le Conseil municipal a souhaité privilégier une construction peu consommatrice d'énergies. Puis, dans cette logique, après en avoir discuté avec plusieurs experts, notamment les techniciens du Pays du Mans, nous avons fait le choix d'ériger un Bâtiment à Energie Positive (BEPOS). C'était une véritable expérimentation et une passionnante aventure, car ce bâtiment est le premier certifié "BEPOS" en Sarthe et peut-être même la première salle associative à énergie positive des Pays de la Loire.



Comment a évolué le projet et quelles sont les caractéristiques de cette Maison des associations de Trangé ?

Après en avoir discuté avec des techniciens spécialisés, en tenant compte des moyens financiers de la commune et des besoins de nos associations, nous avons opté pour une construction de 600 m², composée principalement de trois salles de 180, 90 et 80 m².

Nous avons choisi diverses solutions qui permettent au bâtiment, conformément à sa dénomination, de ne pas consommer d'énergies fossiles, voire de produire sa propre énergie.

Ainsi, le bâtiment présente les caractéristiques suivantes :

- façades extérieures en bardage bois ;
- toiture végétalisée, recouverte de panneaux photovoltaïques sur 120m² et dotée d'une isolation de 40 cm d'épaisseur ;
- fondations isolées dans des proportions supérieures aux constructions traditionnelles ;
- ouvertures et fenêtres du bâtiment orientées vers le sud ;
- vitrage équipé de rideaux extérieurs qui se ferment ou s'ouvrent en fonction de l'ensoleillement ;
- chaufferie alimentée par des copeaux de bois ;
- aménagement de noues pour réutiliser les eaux pluviales...

Au final, nous disposons d'un site unique, tant par sa modernité, sa qualité architecturale, que par le confort qu'il offre aux nombreuses structures qui vont l'occuper régulièrement : clubs de tennis de table, de badminton, de football et de yoga, associations d'encadrement, de couture, de travaux manuels, de musique, des anciens...

Ce choix de construire un bâtiment BEPOS s'est-il traduit par un surcoût financier ?

Il est évident que le coût de construction d'un tel bâtiment est supérieur à celui d'un bâtiment traditionnel. Mais, il ne faut pas oublier que cette Maison des associations ne générera quasiment aucune charge énergétique et que, par conséquent, à terme, la commune sera financièrement gagnante.

De plus, le caractère innovant de l'opération nous a permis de bénéficier d'importantes subventions de l'Etat (435 000 €), de la Région (100 000 €), du programme d'Etat Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte obtenu par le Pays du Mans (150 000 €) et du programme européen Leader du Pays du Mans (150 000 €).

Cet investissement s'inscrit-il dans un projet plus global d'éco-quartier ?

Située à la périphérie du centre-bourg, la Maison des associations est entourée d'un terrain sportif en cours d'aménagement et il sera effectivement attendu à un éco-quartier qui va prochainement être créé par un investisseur privé qui partage notre volonté de préserver notre environnement.



FOCUS Programme LEADER

Une programmation consommée à 81 %

Jusqu'en 2022, le Pays du Mans est bénéficiaire du programme européen LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale). L'enveloppe globale attribuée est de 1 359 000 €.

A ce jour, 25 projets candidats ont été présentés et approuvés par un Groupe d'Action Locale (GAL) composé d'élus et d'acteurs socio-professionnels du territoire.

Ces projets représentent 1 100 000 € de fonds européens LEADER, soit 81 % de l'enveloppe allouée au Pays du Mans; ce qui représente un montant moyen de 44 000 € par dossier (actuellement, à l'échelle régionale, 32 % des fonds LEADER ont été alloués).

Il reste donc 259 000 € à attribuer, dont l'essentiel est déjà fléché vers des dossiers en cours de constitution.

Parmi les 25 projets lauréats, 13 d'entre eux ont reçu leur subvention ; soit un montant global de 332 000 € (qui correspond au quart de l'enveloppe).

Conseil de développement

Suivez l'actualité du Pays du Mans sur les réseaux sociaux : [f Pays du Mans](#) - [Pays du Mans](#) - [YouTube Pays du Mans Etablissement Public](#)



Stéphane Galibert
Président du Club Face (Fondation Agir Contre l'Exclusion) de Le Mans Métropole
Président du Conseil de développement du Pays du Mans



Parole d'acteur ...

Qu'est ce que le club FACE et quelles sont ses missions ?

Les clubs FACE ont été créés à la fin des années 90, à l'initiative de Martine Aubry, puis sous l'impulsion d'Antoine Guichard, Président du Groupe Casino, avec pour ambition "de ne laisser personne au bord de la route". Nos principales missions sont d'initier et de coordonner des actions d'inclusion et de lutte contre toutes les formes d'exclusion, de transmettre nos expériences en favorisant les échanges à l'échelle des quartiers et des territoires. Dans ce but, nous nous appuyons sur les acteurs locaux et sur nos réseaux. Comme le résumait Jean-Claude Boulard, qui a initié le premier club Face sur Le Mans Métropole : « Vous êtes ceux qui donnent un réseau à ceux qui n'en n'ont pas ! »

Quelle est aujourd'hui la dimension de votre Club Face ?

D'abord créé à l'échelle du Mans, le club s'est étendu à Allonnes et Coulaines, puis à tout le périmètre de Le Mans Métropole. Depuis ce printemps, nous avons décidé d'agir sur l'ensemble du département. Nous comptons 60 adhérents et employons 2 coordinatrices, l'une est chargée du développement et de l'animation, tandis que l'autre est responsable de la médiation.

Quels exemples de missions menez-vous ?

Agissant en lien étroit avec les élus et avec les entreprises, nous avons, par exemple, été missionnés pour accompagner une quinzaine de jeunes en service civique. Nous travaillons aussi sur les questions de précarité énergétique à la demande du groupe Malakoff Médéric ou formons à l'usage du compteur Linky dans le cadre d'une commande passée par Enedis. De même, nous mettons en place un dispositif de parrainage pour tous les salariés suivis avec les partenaires de notre réseau et nous nous impliquons avec grand intérêt sur les problématiques de mobilité, avec Carbur'Pera par exemple. Nous intervenons aussi fréquemment dans les établissements scolaires pour créer du lien avec le monde de l'entreprise.

Quels sont vos liens avec le Pays du Mans ?

Le Pays du Mans fait depuis longtemps partie de nos partenaires privilégiés et nos liens sont de plus en plus forts. Pour preuve : plusieurs de nos membres siègent au Conseil de développement du Pays du Mans. C'est dans cet esprit que nous envisageons par exemple de travailler ensemble au déploiement du Cadastre solaire.

DATES À RETENIR

MARDI 9 JUILLET : Lancement officiel du Cadastre solaire

MERCREDI 17 JUILLET : Lancement officiel du déploiement du programme de télé-médecine

DU 12 AU 16 SEPTEMBRE : Présence du Pays du Mans sur le stand Tourisme en Sarthe de la Foire du Mans

28 ET 29 SEPTEMBRE : Participation du Pays du Mans à Entre Cours & Jardins dans la Cité Plantagenêt

MARDI 8 ET JEUDI 10 OCTOBRE : Visites "Que deviennent nos déchets" (découverte des infrastructures de tri et traitement des déchets de Le Mans Métropole). Inscriptions à l'adresse annabelle.clairay@paysdumans.fr

DU 9 AU 11 NOVEMBRE : Présence du Pôle touristique du Pays du Mans au Salon du tourisme de Colmar



* Isabelle Leballeur est également Maire de Pruillé-le-Chétif

Les acteurs du Pays du Mans s'unissent pour promouvoir la méthanisation

La Chambre d'agriculture de la Sarthe, Le Pays du Mans, Le Mans Métropole ou en encore GRDF ont décidé de travailler ensemble à la promotion de la méthanisation auprès des agriculteurs. Une première réunion a été organisée en ce sens à Pruillé-le-Chétif, en présence de Stéphane Le Foll, Président du Pays du Mans.

« La méthanisation est un processus naturel qui permet de transformer les effluents d'animaux, d'une part en gaz naturel destiné aux réseaux de chauffage, d'autre part en digestat riche en azote et, donc, plus fertilisant et plus facile à digérer par les sols. C'est un cercle vertueux qui a notamment pour intérêt de valoriser l'élevage, de plus en plus déprécié dans nos régions, affirme Isabelle Leballeur*, agricultrice et membre du Conseil de développement du Pays du Mans. Cependant, la construction d'un tel équipement est nécessairement longue, complexe et coûteuse. C'est pourquoi, les projets d'unités de méthanisation naissent jusqu'à présent de manière éparse, alors qu'ils doivent être conçus comme de véritables projets de territoire dans lesquels s'impliquent collectivement de nombreux acteurs locaux : agriculteurs, bien évidemment, mais aussi collectivités et distributeurs d'énergies. Dans ce cadre, le Conseil de développement du Pays du Mans doit pouvoir jouer un rôle important en facilitant la mise en réseau des différents partenaires. »

Des premiers projets collectifs

La réunion organisée à Pruillé-le-Chétif avait donc pour objectifs de répondre aux nombreuses questions que se posent les agriculteurs, de mettre en évidence les progrès techniques et économiques observés, ainsi que les atouts agronomiques du système et de susciter l'envie de développer des projets. « Cette initiative a, de toute évidence, répondu à nos attentes puisqu'un groupe d'agriculteurs s'est constitué pour étudier le développement d'une station de méthanisation », ajoute Isabelle Leballeur. Une autre réunion s'est, dans ce même but, organisée au Pôle Européen du Cheval, à Yvré L'Evêque, afin de poser les bases d'un projet ambitieux qui, comme on peut légitimement l'espérer, pourrait également voir le jour dans les années à venir.

